



Circulaire n° 3763

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet : Examens d'admission définitive et de promotion des fonctionnaires communaux -
année 2020**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître par la présente les dates auxquelles seront organisés les examens d'admission définitive et de promotion des deux sessions de l'année 2020.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir la présente circulaire ainsi que les formulaires d'inscription aux fonctionnaires intéressés.

EXAMENS D'ADMISSION DÉFINITIVE

Fonction	Session de printemps (I/2020)	Session d'automne (II/2020)
D2 – Agent municipal	10 juin 2020	17 novembre 2020
D1 – Agent de transport D2 – sous-groupe administratif (huissier) et - sous-groupe technique (agent des domaines)	27 mai 2020	2 décembre 2020
D1 – Artisan	19 mai 2020	24 novembre 2020
A2 – sous-groupe éducatif et psycho-social (spécialiste en sciences humaines) B1 – sous-groupe éducatif et psycho-social (professionnel en sciences humaines)	11 juin 2020	18 novembre 2020

B1 – sous-groupe technique (chargé technique)	9 juin 2020	9 décembre 2020
C1 – sous-groupe technique (expéditionnaire technique)	16 et 17 juin 2020	8 et 9 décembre 2020
	Délai d’inscription : 27 mars 2020	Délai d’inscription : 17 septembre 2020

Des examens d’admission définitive des groupes de traitement qui ne figurent pas ci-dessus seront organisés par le ministère de l’Intérieur si un besoin est signalé par les entités communales.

Les dates de l’examen d’admission définitive du groupe de traitement B1 sous-groupe à attributions particulières de la fonction du secrétaire communal vous seront communiquées par voie d’une circulaire séparée.

FORMATION SPÉCIALE ET EXAMEN DE FORMATION SPÉCIALE

B1 – sous-groupe administratif (rédacteur), B1 - sous-groupe à attributions particulières (receveur), A2 – sous-groupe scientifique et technique (chargé de gestion), A1 – sous-groupe administratif, (attaché) et C1 – sous-groupe administratif (expéditionnaire administratif).

Les fonctionnaires de ces groupes de traitement ne sont pas concernés par les examens d’admission définitive prévus par le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d’admission et d’examen des fonctionnaires communaux.

La formation spéciale et l’examen de fin de formation spéciale des groupes de traitements précités auront lieu à la fin de l’année en cours et au début de l’année suivante. Les candidats concernés feront une demande d’inscription à la formation spéciale et à l’examen de fin de formation spéciale 2020/2021 pour le 17 septembre 2020 au plus tard, moyennant le formulaire ci-annexé.

EXAMENS DE PROMOTION

Fonction	Session de printemps (I/2020)	Session d’automne (II/2020)
D2 – Agent municipal	10 juin 2020	17 novembre 2020
D1 – Agent de transport D2 – sous-groupe administratif (huissier) et - sous-groupe technique (agent des domaines)	29 mai 2020	3 décembre 2020
D1 – Artisan	19 mai 2020	24 novembre 2020
A2 – sous-groupe éducatif et psycho-social (spécialiste en sciences humaines) B1 – sous-groupe éducatif et psycho-social (professionnel en sciences humaines)	11 juin 2020	18 novembre 2020
B1 – sous-groupe technique (chargé technique)	9 juin 2020	9 décembre 2020
C1 – sous-groupe technique (expéditionnaire technique)	16 et 17 juin 2020	8 et 9 décembre 2020
	Délai d’inscription : 27 mars 2020	Délai d’inscription : 17 septembre 2020

Des examens de promotion des groupes de traitement qui ne figurent pas ci-dessus seront organisés par le ministère de l'Intérieur si un besoin est signalé par les entités communales.

C1 – sous-groupe administratif, B1 – sous-groupe administratif et A2 - sous-groupe scientifique et technique (chargé de gestion, anc. ingénieur-technicien).

Les examens de promotion de ces groupes de traitement se dérouleront du 22 septembre au 20 novembre 2020.

Les épreuves écrites des examens des groupes de traitement C1 (expéditionnaire administratif) et du groupe de traitement B1 (rédacteur) auront lieu pendant les trois jours du 22 au 24 septembre 2020, celles du groupe de traitement A2 (chargé de gestion) le 6 octobre 2020.

Les candidats devront envoyer leur demande d'inscription au service examens et formations du ministère de l'Intérieur moyennant le formulaire annexé jusqu'au 26 juin 2020 au plus tard. Les dates auxquelles seront organisés les cours relatifs aux différents modules vous seront communiquées par voie de circulaire dans les meilleurs délais.

Le service examens et formations se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Tel.: 247-74651

E-mail: examen.formation@mi.etat.lu

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding